



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 44 Réunion en visioconférence du Lundi 07 juillet 2025

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	Mme Camille LE TOHIC MM. Pascal LOISILLON - Bernard TESTEAUX
Excusé(s) :	
Invité présent :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé à 17 h 30 :

1- Adoption Procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal N° 43 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 1^{er} juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

2- Fair-Play

La Commission rappelle les classements Fair-play D1 à D2 qui ont été publiés le 04.06.2025 avec le PV N° 41 du 03.06.2025.

3- Accessions et Descentes

La Commission :

- Reprenant le PV N° 43 du 1^{er} juillet 2025 de la Commission des Compétitions et des Calendriers,

- Considérant la correspondance du club de **Mont/Bracieux AJS** envoyée au District le 3.07.2025 confirmant le refus d'accéder au championnat Seniors Départemental 1 pour la saison 2025-2026,
- Considérant l'article 1 Titre II – Dispositions particulières relatives aux championnats seniors du Règlement des championnats de District stipule que : « Conformément à l'article 1 des dispositions générales de ce règlement, les championnats seniors masculins sont composés de 12 équipes au maximum. »,
- Considérant l'article 3 Titre II – Dispositions particulières relatives aux championnats seniors du Règlement des championnats de District,
- Considérant qu'à la suite du désengagement de l'équipe **Ville aux Clercs LP 1**, il reste une place vacante en Seniors Départemental 1 pour la saison 2025-2026,
- Considérant qu'il y a lieu de combler cette place laissée vacante en Seniors Départemental 1 pour la saison 2025-2026,
- Considérant l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF stipule que : « (...) 2. Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement. »,
- Considérant l'article 17 du Règlement des Championnats du District établi en complément de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts pour le championnat Seniors Départemental 2 stipule que : « Si deux équipes occupent la même place dans des poules différentes, le District du Loir et Cher a retenu le Fair-Play comme premier critère d'application pour départager les équipes,
- Considérant le classement du Championnat Seniors Départemental 2 2024-2025,
- Considérant que parmi les équipes ayant terminé à la 3^{ème} place des différentes poules du championnat Seniors Départemental 2, le Fair-Play est établi comme suit :

Poule	Equipes classées 3 ^{ème}	Quotient
A	St Ouen AL 1	-3.54
B	Mont/Bracieux AJS 1	-2.59

Par ces motifs :

Décide que l'équipe de **St Ouen AL 1** accède au championnat Seniors Départemental 1 pour la saison 2025-2026 en application de l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 17 du Règlement des Championnats du District établi en complément de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

De plus,

La Commission :

- Reprenant le PV N° 43 du 1^{er} juillet 2025 de la Commission des Compétitions et des Calendriers,
- Considérant la correspondance du club de **St Amand AV** envoyée au District le 2.07.2025 confirmant le refus d'accéder au championnat Seniors Départemental 3 pour la saison 2025-2026,
- Considérant que le nombre d'équipes reléguées en Départemental 4 (**8**) au vu des Règlements en vigueur est supérieur au nombre de 7 équipes normalement prévu selon le tableau des accessions et descentes 2024/2025,
- Considérant l'article 1 Titre II – Dispositions particulières relatives aux championnats seniors du Règlement des championnats de District stipule que : « Conformément à l'article 1 des dispositions générales de ce règlement, les championnats seniors masculins sont composés de 12 équipes au maximum. »,
- Considérant l'article 3 Titre II – Dispositions particulières relatives aux championnats seniors du Règlement des championnats de District,
- Considérant qu'il reste de ce fait une place vacante en Seniors Départemental 3 pour la saison 2025-2026,
- Considérant qu'il y a lieu de combler cette place laissée vacante en Seniors Départemental 3 pour la saison 2025-2026,
- Considérant l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF stipule que : « (...) 2. Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement. »,
- Considérant l'article 17 du Règlement des Championnats du District établi en complément de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts pour le championnat Seniors Départemental 4 stipule que : « Si deux équipes occupent la même place dans des poules différentes, le District du Loir et Cher a retenu le quotient comme premier critère d'application pour départager les équipes »,
- Considérant le classement du Championnat Seniors Départemental 4 2024-2025,
- Considérant que parmi les équipes ayant terminé à la 4^{ème} place des différentes poules du championnat Seniors Départemental 4, le quotient est établi comme suit :

Poule	Equipes classées 4 ^{ème}	Quotient	Diff.
A	St Amand AV 3	1.666	+21
B	Suèvres AS 1	1.666	+10
C	Fougères/Ouch./Feings US 2	1.611	+17
D	Couffy/Chat./Seigy AS 1	1.611	+14

Par ces motifs :

- Décide que l'équipe de **Suèvres AS 1** accède au championnat Seniors Départemental 3 pour la saison 2025-2026 en application de l'article 136 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 17 du Règlement des Championnats du District établi en complément de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

4- Composition des championnats départementaux Seniors Masculins saison 2025/2026

Légende :

Montée de division inférieure
Maintien dans la division
Descente de division supérieure

Départemental 1 Seniors

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

	Clubs
1	BLOIS AFC 1
2	ST AMAND AV 1
3	CHITENAY/CELLETES US 1
4	ST GEORGES US 1
5	SOUESMES SS 1
6	ORCHAISE ASL 1
7	CHER SOLOGNE FOOTBALL 1
8	ST OUEN AL 1
9	LA CHAUSSEE ASJ 1
10	VINEUIL SP 3
11	NOUAN/LAMOTTE AS 1
12	SELLES ST DENIS DR 1

Départemental 2 Seniors

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

	Clubs
1	CONTRES AS 2
2	MER US 2
3	MONTRICHARD CA 2
4	MONT/BRACIEUX AJS 1
5	BLOIS ASCP 1
6	VILLEBAROU ES 1
7	CHOUZY/ONZAIN AS 2
8	BEAUCE FC 1
9	ST LAURENT LA FERTE CA 2
10	ST AMAND AV 2
11	FOUGERES/OUCH/FEINGS US 1
12	SOINGS AS 1
13	VNC FOOT 1
14	FOOT SUD 41 2
15	ROMORANTIN FR TURQUE 1
16	SAVIGNY AG 1
17	SMSM ES 1
18	NTVAL 1
19	BLOIS TURQUE ASC 1
20	ST GERVAIS AS 1
21	GY AS 1
22	OISLY AS 1
23	VILLEFRANCHE ES 1
24	PRUNIERUS 1

Départemental 3 Seniors

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements :

	Clubs
1	BLOIS AFC 2
2	CHAMBORD AC 1
3	VENDOME US 2
4	ST AIGNAN NOYERS US 1
5	CHAILLES/CANDE AS 1
6	ST VIATRE FL 1
7	SALBRIS AS 1
8	PETITE BEAUCE US 2
9	ORCHAISE ASL 2
10	HAUT VENDOMOIS FC 1
11	ST OUEN AL 2
12	LA VILLE/CLECRS LP 1
13	SOUDAY LS 1
14	SMSM 2
15	BLOIS ASCP 2
16	VILLERBON FC 1
17	ST LUBIN AS 1
18	BEAUCE FC 2
19	LA CHAUSSEE ASJ 2
20	VILLEABROU ES 2
21	FOSSE/MAROLLES EF 2
22	MUIDES ST DYE US 1
23	CHITENAY/CELLETES US 2
24	CHEVERNY ES 1
25	CMSR 1
26	SELLES FCP 2
27	CHER SOLOGNE FOOTBALL 2
28	ST GEORGES US 2
29	CORMERAY JS 1
30	MONTRICHARD CA 3
31	NOUAN/LAMOTTE AS 2
32	MUR AS 1
33	FOOT SUD 41 3
34	SELLES ST DENIS DR 2
35	THEILLAY US 1
36	CHAUMONT/THARONNE US 1
37	SOUESMES SS 2
38	VOUZON SC 1
39	NTVAL 2
40	SAVIGNY AG 2
41	MAVES C. 1
42	CHOUZY/ONZAIN AS 3
43	ST GERVAIS AS 2
44	USRPM 1
45	VNC FOOT 2

46	GY AS 2
47	MARCILLY FC 1
48	SUEVRES AS 1

5- Engagements

La Commission informe les clubs que le tableau des dates d'engagements est paru sur le site.

6- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D1 à D3) : Dimanche 7 septembre 2025

Seniors (D4) : Dimanche 21 septembre 2025

Fin de la réunion : 18 h 30

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général
dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192
des Règlements Généraux de la F.F.F.**

Le Responsable :
Tony CIZEAU

Publié le 08.07.2025